

Synthèse du Projet d'établissement 2018 - 2022

ITEP Enfants

Antenne « Aux 4 Vents »

Antenne « Charta »

Projet articulé avec le Projet de Pôle et les Projets d'établissement et de service des deux Autorisations :

ITEP Adolescents et Jeunes Adultes

- Antenne « Paul Lambert »
- Antenne « Oustalet »

Autorisation SESSAD ITEP

- Antenne Aucamville
- Antenne Colomiers
- Antenne Cugnaux
- Antenne Ramonville
- Antenne Toulouse Sud



La création du pôle Rives Garonne : une volonté associative

Décembre 2010 : décision de l'ARSEAA de regrouper ses établissements en Pôle et nomination des Directeurs. Parmi ces différents projets, il en était un sans doute un peu singulier qui consistait à « faire un établissement à partir de 4 ITEP et de ses services SESSAD ».

Ce challenge, car il s'agissait bien de cela, a donc débuté en janvier 2011 le long des méandres de la Garonne et très rapidement ce pôle en construction est devenue : Pôle Rives Garonne. Un nom, 4 Instituts Thérapeutiques - Educatifs - Pédagogiques et leurs Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (4 SESSAD), 8 autorisations.

Une offre de 231 Places

Demi-internat/Internat Adolescents et Jeunes Adultes			Demi-internat/Internat Enfants			Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD)		
	Paul Lambert	L'Oustalet		Aux 4 Vents	Charta	ANTENNES	Age	Nombre de places
Age	11 à 20 ans	14 à 20 ans	Age	5 à 14 ans	5 à 14 ans	Aucamville	6 à 20 ans	20 places
Temps de jour (1/2 internat)	25 places	12 places	Temps de jour (1/2 internat)	6 places *	27 places	Colomiers	6 à 20 ans	40 places
Temps de nuit (internat)		15 places (G)	Temps de nuit (internat)	15 places *		Cugnaux	15 à 20 ans	25 places
						Ramonville	6 à 20 ans	21 places
						Toulouse Sud	6 à 20 ans	25 places

*Fin 2019 : 22 places en Temps de Jour et 8 en Temps de Nuit

Unités d'enseignements internes et externes

Accueil Familial Spécialisé (AFS) : 5 places (F/G)

Les orientations techniques :

Références plurielles

Interdisciplinarité

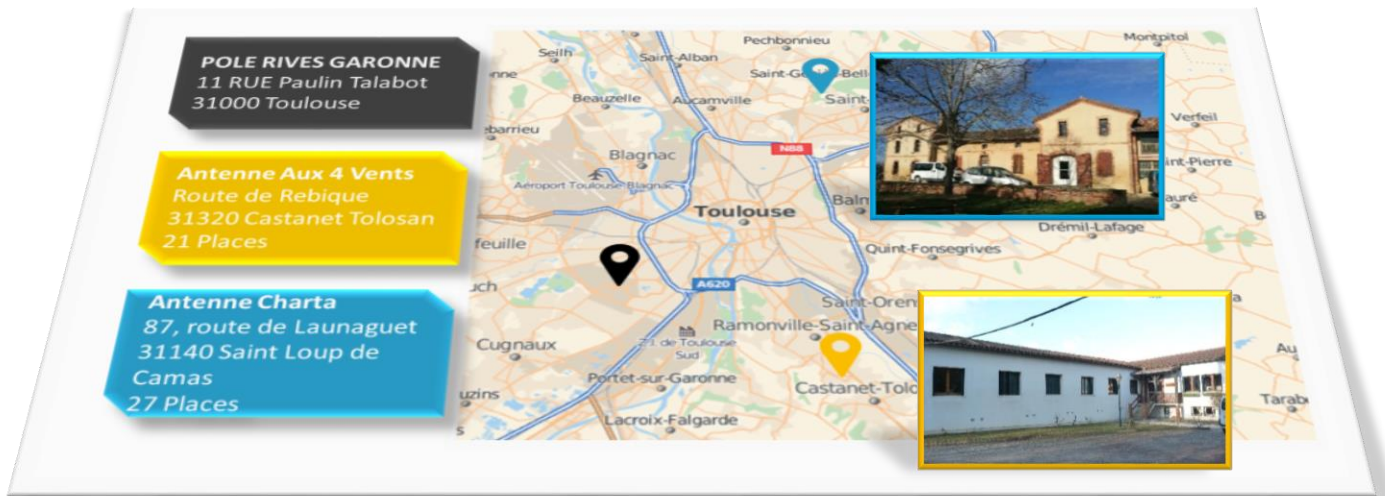
L'action de prendre soin au sein Pôle Rives Garonne s'étaye sur une conception psychodynamique du développement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- La dimension soignante de l'institution
- La place donnée au travail de parole
- La prise en compte du temps
- La prise en compte de l'espace

Les axes de développement

- Développer la scolarisation dans ses différentes composantes
- Développer des actions à visée préprofessionnelle et professionnelle
- Mettre en place le « référent du Projet Personnalisé »
- Concrétiser la mise en place du « dossier unique de la personne accueillie /accompagnée »
- Veiller au respect des droits des personnes accueillies
- S'ouvrir à l'environnement : inscription dans les territoires de proximité, conventionnements avec les secteurs sanitaire, sociale et la PJJ ; développement des synergies et complémentarités intra-associatives.
- Adapter l'offre aux besoins : relocalisations et reconstructions pour des accueils adaptés, accessibles et mieux répartis sur le territoire.
- S'organiser en Dispositif ITEP intégré

→ 2 Antennes pour 48 jeunes fonctionnant du lundi au vendredi, 208 jours* dans l'année



* moyenne (entre 206 et 210 jours)

→ Le public accompagné

Des **enfants et adolescents**

- de 5 à 14 ans,
- présentant des difficultés psychologiques perturbant gravement la socialisation et l'accès à l'apprentissage.

Malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées, ils sont engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé.

→ Les objectifs de l'accompagnement

Dans le cadre d'une co-construction avec la personne :

- Soutenir le **développement psychoaffectif**
- Soutenir la **scolarité**
- Favoriser l'**autonomie** et soutenir la **socialisation**
- Soutenir une **place dans la constellation familiale**

→ Nos modalités d'accompagnement

Diverses modalités d'accompagnement modulées en fonction des besoins :

- **Accueil de Jour**
 - ⇒ Pour créer une relation de confiance avec les professionnels afin de se construire et sortir d'une logique d'échecs ou d'exclusion.
 - ⇒ Il nécessite des allers/retours quotidiens entre le domicile et l'établissement.
- **Accueil en temps de nuit**
 - ⇒ Nécessaire lorsque la question de la distanciation est un axe prédominant dans le travail de soin.
 - ⇒ Il permet à chacun d'interroger la place qu'il peut occuper au sein d'un collectif différent de la cellule familiale.
- **Accueil familiale spécialisé**

Ces accueils peuvent se faire à **temps plein ou en séquentiel**.

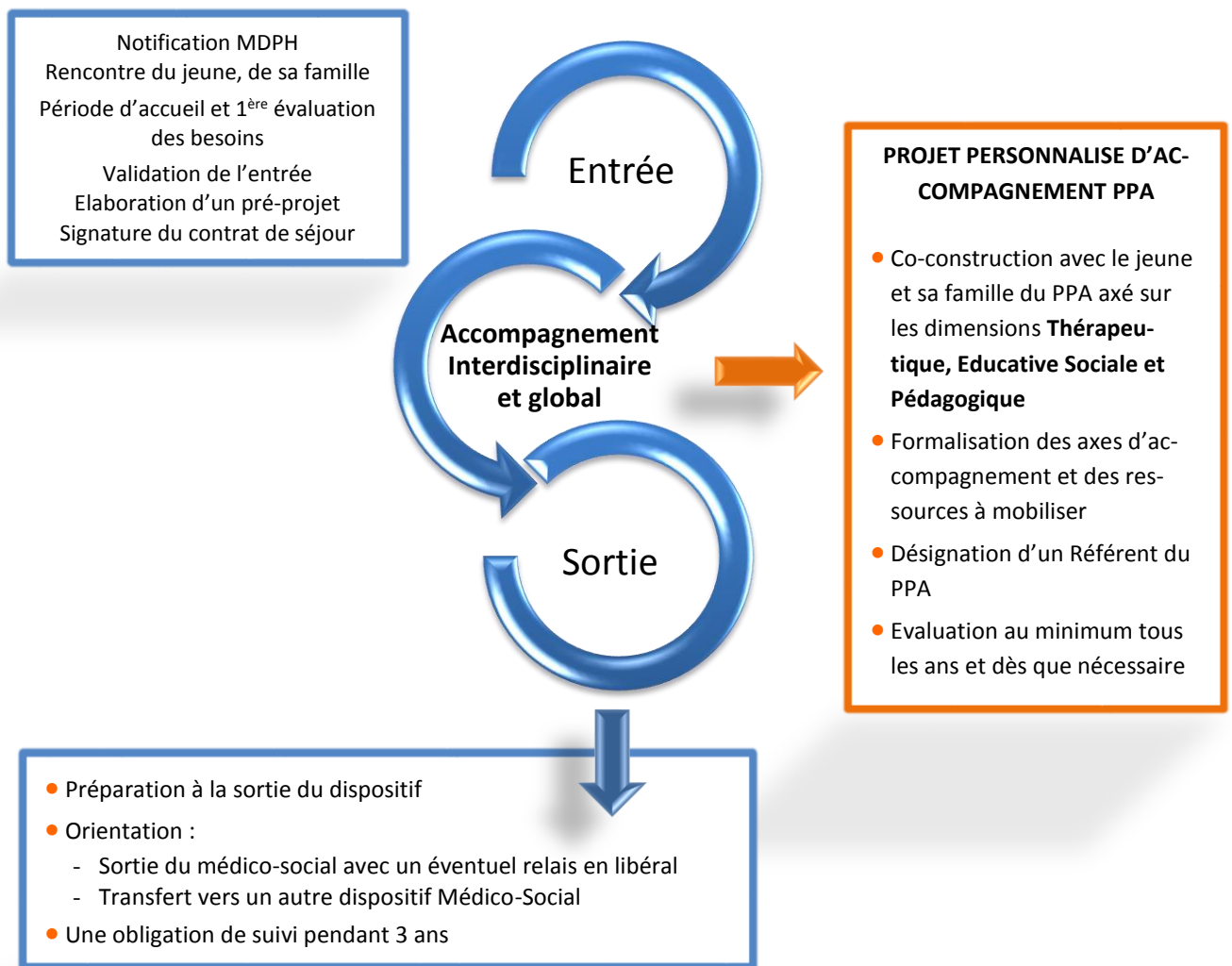
La **constitution de groupes** :

Les groupes d'enfants sont identifiés en fonction des capacités de chaque enfant à être avec autrui, de leurs problématiques et de leurs besoins.

Chaque groupe se réfère à une équipe éducative et à des enseignants mis à disposition par l'Education Nationale.



Le parcours du jeune de son entrée à sa sortie du dispositif



Un projet d'accompagnement global élaboré et mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire

La fonction thérapeutique

Médecin Psychiatre, psychologue, orthophoniste et psychomotricien

Les psychologues, orthophonistes, psychomotriciens :

- ⇒ Réalisent des bilans tout au long de l'accompagnement, bilans qui les guident pour leur intervention.
- ⇒ Intervention sous des formes différentes en fonction des besoins/capacités. Entretiens individuels, ateliers thérapeutiques, groupes à médiations thérapeutiques en co-animation avec d'autres professionnels éducatifs.

Le médecin psychiatre :

- ⇒ Assure une fonction générale de surveillance de la santé physique et psychique.
- ⇒ Anime et coordonne le projet global de soins en lien avec les autres professionnels de santé.

La fonction éducative

Educateur spécialisé, moniteur éducateur

- ⇒ Accueille, rencontre, écoute, observe, repère l'expression des difficultés. Il identifie les besoins et les demandes du jeune pour construire le projet du jeune en prenant en compte les autres professionnels du service et l'avis des parents. Pour ce faire, il s'appuie sur diverses propositions d'activités (médiations individuelles ou collectives)
- ⇒ Instaure une aide à l'autonomie sous toutes ses formes, recherche une socialisation suffisante pour rencontrer ses pairs et s'appuyer sur son environnement. Il s'agit de permettre à chaque jeune de devenir acteur de son parcours.

La fonction pédagogique

Coordonnateur Pédagogique et équipe enseignante

- ⇒ Sous la responsabilité du coordonnateur pédagogique, la fonction pédagogique est assurée par une équipe d'enseignants spécialisés mis à disposition par l'Education nationale.

La fonction de l'assistant de service social

- ⇒ Ecouter, accompagner les familles dans la compréhension des problématiques rencontrées par leurs enfants.
- ⇒ Créer un espace permettant aux parents de faire part de leurs difficultés et de leurs questionnements tout en les soutenant dans l'exercice de leur citoyenneté.

La fonction administrative

Secrétaire de proximité

- ⇒ Assure la fonction d'accueil.
- ⇒ Assure l'ensemble des missions administratives.

La fonction logistique

Personnel logistique

- ⇒ Assure l'entretien et la maintenance des locaux.
- ⇒ Veille au respect des règles en matière de sécurité des bâtiments, des biens et des personnes.
- ⇒ Participe au bien-être de l'accueil des jeunes. (aménagement des chambres, des espaces de vie collective).
- ⇒ Assure la restauration en interne ou en lien avec la cuisine centrale ARSEAA (agents de cuisine).
- ⇒ Les chauffeurs peuvent assurer les allers et retours entre un arrêt au plus près du domicile et l'antenne.

La fonction d'encadrement

Responsable d'unité

Par délégation du Directeur du Pôle :

- ⇒ Anime et coordonne l'ensemble des professionnels.
- ⇒ Est le garant de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Les modalités de scolarisation de l'Unité d'Enseignement (UE) à l'inclusion scolaire

Quatre modalités différentes peuvent être proposées :

● Au sein de l'Unité d'enseignement interne

La scolarité interne est assurée par les enseignants de l'UE dans les espaces pédagogiques de l'ITEP. Elle s'adresse à des jeunes qui ont besoin de faire une pause de la scolarité en milieu ordinaire : lorsqu'ils sont en difficulté au sein de l'établissement scolaire.

● Au sein des Unités d'enseignement externalisées au nombre de quatre

Cette scolarité externe est assurée par les enseignants de l'UE dans un espace pédagogique situé en école élémentaire, en collège.

● En inclusion scolaire

Cette modalité d'accompagnement pédagogique est destinée à des jeunes en possibilité d'intégrer la scolarité de droit commun. La scolarité est assurée par les enseignants de l'établissement scolaire. Une convention en fixe les modalités.

● En scolarité partagée

Le jeune est inscrit par les parents dans l'établissement scolaire de référence. Les temps de scolarité et l'accompagnement ITEP sont discutés en équipe éducative.

→ La place du jeune et de la famille

• Le respect de leurs droits fondamentaux :

Il est remis à tous les jeunes accueillis et/ou représentant légal les documents propres à garantir leurs droits fondamentaux.
L'équipe pluridisciplinaire les accompagne dans la compréhension et l'appropriation des informations contenues.



- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La médiation / les voies de recours

• Leur participation

L'objectif visé est de favoriser leur implication, leur participation et de les soutenir dans cette démarche :

- Rechercher et préserver une collaboration active avec les jeunes accueillis et leur famille
- Ecouter et prendre en considération les difficultés rencontrées
- Assurer un soutien et un accompagnement dans leur démarche sans faire à leur place
- Informer et orienter

→ L'ouverture sur l'environnement

Le partenariat se traduit par une démarche coopérative, il s'agit de travailler ensemble à l'échelle d'un territoire donné et défini par le lieu de vie du jeune.

Les partenaires sont multiples, divers et variables dans le temps en fonction de l'évolution et de la problématique du jeune accompagné.

Les différents parcours des enfants nécessitent des constructions impliquant plusieurs acteurs : les différents institutionnels (Education Nationale, Protection de l'enfance, Sanitaire), le milieu associatif, les services municipaux.

Les perspectives :

Fort de la transformation importante opérée sur les dernières années, l'ITEP oriente son action sur les axes opérationnels suivants :

Thématiques	Actions
Gestion de la Violence	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'approprier les Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM relatives aux Comportements-Problèmes : Prévention et Réponses (Janvier 2017) et sur les espaces de Calme-Retrait et d'Apaisement, sur les difficultés psychologiques ⇒ Développer un programme de formation sur la gestion des agressions effectives ou potentielles (MAPA)
Soins préventifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer et renforcer des actions relatives à l'éducation à la santé en partenariat avec les ressources de droit commun
Réflexion autour du passage entre l'enfance et l'adolescence	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer la formation et les réflexions autour des postures professionnelles
Partenariat Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcer et conventionner le partenariat avec le secteur sanitaire et le secteur de la protection de l'enfance
Projet Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Relocaliser les bâtiments de l'antenne Aux 4 Vents sur la commune d'Auzeville et de l'Antenne de Charta sur la commune de Blagnac
Dispositif ITEP Intégré	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en œuvre le fonctionnement en Dispositif Intégré permettant de faciliter les parcours des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement et une meilleure adaptation à leurs besoins
Droits et Participation des Personnes Accueillies	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuivre la mise en place des espaces de réflexion partagée avec les parents ⇒ Adapter les supports d'informations ⇒ Soutenir l'expression des personnes accueillies et de leurs parents ⇒ Renforcer le suivi des jeunes après leur sortie
Accueil Familial Spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcer le recours à ce type d'accueil ⇒ Améliorer la coordination du parcours du jeune ⇒ Mieux repérer des situations relevant de cet accueil
Scolarité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcer l'utilisation des espaces d'inclusion collective (Unité d'enseignement Externalisée) ⇒ Favoriser l'accès aux activités périscolaires
Public accueilli	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Appropriation et mise en œuvre de la RBPP (décembre 2017) « L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation ».